



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Paris, le 20 DEC. 2011

Direction régionale
des affaires culturelles d'Ile-de-France

La Directrice régionale des affaires
culturelles d'Ile-de-France

à

Monsieur le Directeur général de la
création artistique

Affaire suivie par : Agnès Chauvin
Service : Conservation régionale des
monuments historiques
Bureau de la protection
Tél : 01.56.06.50.56
Télécopie : 01.56.06.52.47
Courriel : agnès.chauvin @culture.gouv.fr
Réf : AC/DC/n
P.J. :

COPIE

Objet : extension de la protection au titre des monuments historiques du Conservatoire national supérieur d'Art dramatique, 2bis, rue du Conservatoire à Paris (IXe arr.)

Après sa visite du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, mon collaborateur M. Serge Pitiot, conservateur général des monuments historiques, a appelé mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à étendre la protection au titre des monuments historiques de ce bâtiment, actuellement limitée à la salle de concert, classée depuis le 16 mars 1921.

Le vestibule, le grand escalier, le salon d'honneur et la salle Louis-Jouvet, en effet, forment un ensemble cohérent de grande qualité architecturale et décorative qui mériterait de bénéficier également d'une protection au titre des monuments historiques.

Cette mesure d'extension participerait à la politique de révision des anciennes protections au titre des monuments historiques souhaitée par la Direction générale des patrimoines.

Aussi, vous serais-je reconnaissante de bien vouloir me faire parvenir votre avis et vos observations quant à une telle mesure.

la Directrice régionale des affaires culturelles

Muriel GENTHON

C.C. : STAP 75

COPIE: ST/DRAC